

PROCÈS-VERBAL

DE L'INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille quatorze et le onze avril à 18 heures 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA CEVENNE DES HAUTS GARDONS.

Étaient présents les conseillers communautaires suivants : Annie GOISET, Pierre FESQUET, François FAURE, Jean HANNART, Jean-Max ANDRE, Josette GAILLAC, Gérard CROUZAT, Jean-Claude PIGACHE, Françoise SAINT-PIERRE, Pierre PLAGNES, Noëlle PRATLONG, Pierre FOISY, Emmanuel NGUYEN, Denise SORIANO, Philippe GODE, Ardoine CLAUZEL, Bruno DELDIQUE, Serge POUGET, Roger VERDELHAN, Vincent DELORY, Hélène BRUNETEAU

Représentés :

Excusés :

Absents :

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Hubert PFISTER, Président sortant, qui, après l'appel nominal des délégués de chaque commune adhérente, a déclaré installer ces délégués dans leurs fonctions de conseillers communautaires.

Pour la Commune de Bassurels

TITULAIRES
- Madame Josette GAILLAC - Monsieur Pierre FOISY

Pour la Commune de Gabriac:

TITULAIRES
- Monsieur Jean Max ANDRE - Monsieur Jean Claude PIGACHE

Pour la Commune de Moissac Vallée Française :

TITULAIRES
- Monsieur Pierre FESQUET - Monsieur François FAURE - Monsieur Philippe GODE

Pour la Commune de Molezon

TITULAIRES
- Madame Annie GOISET - Monsieur Emmanuel NGUYEN

Pour la Commune de Le Pompidou

TITULAIRES
- Madame Françoise SAINT-PIERRE - Madame Noëlle PRATLONG

Pour la Commune de Saint Etienne Vallée Française

TITULAIRES
- Monsieur Gérard CROUZAT - Madame Ardoine CLAUZEL - Monsieur Bruno DELDIQUE - Monsieur Serge POUGET - Monsieur Roger VERDELHAN

Pour la commune de Saint Martin de Lansuscle

TITULAIRES
- Monsieur Pierre PLAGNES - Madame Denise SORIANO

Pour la commune de Sainte Croix Vallée Française

TITULAIRES
- Monsieur Jean HANNART - Monsieur Vincent DELORY - Madame Hélène BRUNETEAU

Monsieur Gérard CROUZAT, doyen d'âge parmi les conseillers communautaires est invité à présider la suite de cette séance en vue de l'élection du Président ;
Il déclare l'assemblée constituée, conformément à la dernière composition définitive. Un certain nombre de démissions ont été constatées sur les communes de Bassurels et de Saint Etienne Vallée Française, mais le conseil communautaire est réputé complet. Il demande à l'assemblée si elle souhaite formuler des remarques particulières.

Le Conseil choisit le secrétaire de séance qui sera aussi secrétaire du bureau: *Jean Hannart*

Le doyen d'âge explique que l'élection du Président suit les mêmes règles que celles prévues pour les conseils municipaux aux articles L. 2122-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales : **l'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.**

Deux assesseurs sont nommés : *Hélène Bruneteau et Pierre Fesquet.*

Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque délégué, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la communauté de communes.

Le Président le constate, sans toucher l'enveloppe que le conseiller a déposée lui-même dans l'urne.

Le nombre de conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, est enregistré.

Monsieur Gérard CROUZAT lance un appel à candidature pour les fonctions de Président, il est procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

I - Élection du Président :

Candidats : Jean - Claude Pigache
Bruno Deldique

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement par Monsieur Gérard CROUZAT et les assesseurs, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 21
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 20
- majorité absolue : 11
Ont obtenu : M. Jean Claude Pigache : 11 voix
M. Bruno Deldique : 9 voix
M. _____ : _____ voix

Deuxième tour de scrutin :

Après dépouillement par Monsieur Gérard CROUZAT et les assesseurs, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : _____
- bulletins blancs ou nuls : _____
- suffrages exprimés : _____
- majorité absolue : _____
Ont obtenu : M. _____ : _____ voix
M. _____ : _____ voix
M. _____ : _____ voix

Troisième tour de scrutin :

Après dépouillement par Monsieur Gérard CROUZAT et les assesseurs, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : _____
- bulletins blancs ou nuls : _____
- suffrages exprimés : _____
- majorité absolue : _____
Ont obtenu : M. _____ : _____ voix
M. _____ : _____ voix
M. _____ : _____ voix

M. Jean Claude Pigache, ayant obtenu la majorité, a été proclamé Président, et a été installé.
M. Jean Claude Pigache a déclaré accepter d'exercer cette fonction et assure la présidence de l'Assemblée.

II - a : Nombre de Vice-Présidents :

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise que : le nombre de Vice-Présidents est librement déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre ne puisse excéder 20 % (arrondi à l'entier supérieur), soit 5 vice-présidents, de l'effectif du conseil communautaire .

L'organe délibérant peut, à la majorité des 2/3, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à 5, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif, soit 7 vice-présidents.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire fixe le nombre de vice présidents à : 5 Vice-Présidents.....

II - b : composition du Bureau :

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise que : le bureau de l'E.P.C.I est composé du Président, d'un ou plusieurs Vice-Présidents et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres.

L'assemblée est invitée à définir la composition des membres de son bureau.

Le bureau est composé du Président, des Vice-Présidents et de 3 autres membres.

III - a : Élection des vices présidents

Sous la Présidence de Jean Claude Pigache. Le conseil communautaire est invité à procéder à l'élection des vice-présidents.

L'élection se déroule au scrutin secret uninominal à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

1er Vice-président :

Candidats : M^{me} Ardoime Clauzel - M _____
M _____ - M _____

Premier tour de scrutin :

- nombre de bulletins : 21
- bulletins blancs ou nuls : 4
- suffrages exprimés : 17
- majorité absolue : 9
Ont obtenu : M^{me} Ardoime Clauzel : 17 voix
M. _____ : _____ voix

Deuxième tour de scrutin :

- nombre de bulletins : _____

- bulletins blancs ou nuls : _____

- suffrages exprimés : _____

- majorité absolue : _____

Ont obtenu : M. _____ : _____ voix

M. _____ : _____ voix

M. _____ : _____ voix

Troisième tour de scrutin :

- nombre de bulletins : _____

- bulletins blancs ou nuls : _____

- suffrages exprimés : _____

- majorité absolue : _____

Ont obtenu : M. _____ : _____ voix

M. _____ : _____ voix

M. _____ : _____ voix

M^{me} Andoime Crauzat ayant obtenu la majorité, est proclamé
1^{er} Vice-président.

2^{ème} Vice-Président :

Candidats : M Pierre Fesquet - M _____

M _____ - M _____

Premier tour de scrutin :

- nombre de bulletins : 21

- bulletins blancs ou nuls : 3

- suffrages exprimés : 18

- majorité absolue : 10

Ont obtenu : M. Pierre Fesquet : 17 voix

M. Gérand Crauzat : 1 voix

Deuxième tour de scrutin :

- nombre de bulletins : _____
- bulletins blancs ou nuls : _____
- suffrages exprimés : _____
- majorité absolue : _____
- Ont obtenu : M. _____ : _____ voix
- M. _____ : _____ voix
- M. _____ : _____ voix

Troisième tour de scrutin :

- nombre de bulletins : _____
- bulletins blancs ou nuls : _____
- suffrages exprimés : _____
- majorité absolue : _____
- Ont obtenu : M. _____ : _____ voix
- M. _____ : _____ voix
- M. _____ : _____ voix

M. Pierre Fosquet ayant obtenu la majorité, est proclamé
2^{ème} Vice-président.

3ème Vice-président :

Candidats : M^{me} Annie Goiset - M _____
M _____ - M _____

Premier tour de scrutin :

- nombre de bulletins : 21
- bulletins blancs ou nuls : 6
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8
- Ont obtenu : M^{me} Annie Goiset : 14 voix
- M. Josette Gaillac : 1 voix

Deuxième tour de scrutin :

- nombre de bulletins : _____

- bulletins blancs ou nuls : _____

- suffrages exprimés : _____

- majorité absolue : _____

Ont obtenu : M. _____ : _____ voix

M. _____ : _____ voix

M. _____ : _____ voix

Troisième tour de scrutin :

- nombre de bulletins : _____

- bulletins blancs ou nuls : _____

- suffrages exprimés : _____

- majorité absolue : _____

Ont obtenu : M. _____ : _____ voix

M. _____ : _____ voix

M. _____ : _____ voix

M. _____ ayant obtenu la majorité, est proclamé
3^{ème} Vice-président.

4ème Vice-président :

Candidats : M. Sean Hannant - M. _____

M. _____ - M. _____

Premier tour de scrutin :

- nombre de bulletins : 21

- bulletins blancs ou nuls : 4

- suffrages exprimés : 17

- majorité absolue : 9

Ont obtenu : M. Sean Hannant : 16 voix

M. Helène Brumeteau : 1 voix

Deuxième tour de scrutin :

- nombre de bulletins : _____
- bulletins blancs ou nuls : _____
- suffrages exprimés : _____
- majorité absolue : _____
Ont obtenu : M. _____ : _____ voix
M. _____ : _____ voix
M. _____ : _____ voix

Troisième tour de scrutin :

- nombre de bulletins : _____
- bulletins blancs ou nuls : _____
- suffrages exprimés : _____
- majorité absolue : _____
Ont obtenu : M. _____ : _____ voix
M. _____ : _____ voix
M. _____ : _____ voix

M Sean Hamant ayant obtenu la majorité, est proclamé
4^{ème} Vice-président.

5ème Vice-Président :

Candidats : M^{me} Josette Gaillac - M _____

- nombre de bulletins : 21
- bulletins blancs ou nuls : 5
- suffrages exprimés : 16
- majorité absolue : 9
Ont obtenu : M^{me} Josette Gaillac : 15 voix
M. Françoise saint-Pierre : 1 voix

M^{me} Josette Gaillac ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé
5ème Vice-Président.

6ème Vice-Président :

Candidats : M _____ - M _____

- nombre de bulletins : _____

- bulletins blancs ou nuls : _____

- suffrages exprimés : _____

- majorité absolue : _____

Ont obtenu : M. _____ : _____ voix

M. _____ : _____ voix

M _____ ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé
6ème Vice-Président.

7ème Vice-Président :

Candidats : M _____ - M _____

- nombre de bulletins : _____

- bulletins blancs ou nuls : _____

- suffrages exprimés : _____

- majorité absolue : _____

Ont obtenu : M. _____ : _____ voix

M. _____ : _____ voix

M _____ ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé
7ème Vice-Président.

Les vice-présidents ont accepté leur fonction et sont immédiatement installés.

III – b : Élection des membres du bureau

membre 1 :

Candidats : M^{me} Noëlle Pralong - M _____

- nombre de bulletins : 21

- bulletins blancs ou nuls : _____

- suffrages exprimés : 21

- majorité absolue : 11

Ont obtenu : M^{me} Noëlle Pralong : 21 voix

M. _____ : _____ voix

M^{me} Noëlle Pralong ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé
membre du bureau.

membre 2 :

Candidats : M Pierre Plagnes - M _____

- nombre de bulletins : 21

- bulletins blancs ou nuls : 2

- suffrages exprimés : 19

- majorité absolue : 11

Ont obtenu : M. Pierre Plagnes : 19 voix

M. _____ : _____ voix

M Pierre Plagnes ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé membre du bureau.

membre 3 :

Candidats : M Gérard Creuzat - M _____

- nombre de bulletins : 21

- bulletins blancs ou nuls : 5

- suffrages exprimés : 16

- majorité absolue : 9

Ont obtenu : M. Gérard Creuzat : 15 voix

M. François Faure : 1 voix

M Gérard Creuzat ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé membre du bureau.

membre 4 :

Candidats : M _____ - M _____

- nombre de bulletins : _____

- bulletins blancs ou nuls : _____

- suffrages exprimés : _____

- majorité absolue : _____

Ont obtenu : M. _____ : _____ voix

M. _____ : _____ voix

M _____ ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé membre du bureau.

membre 5 :

Candidats : M _____ - M _____

- nombre de bulletins : _____

- bulletins blancs ou nuls : _____

- suffrages exprimés : _____

- majorité absolue : _____

Ont obtenu : M. _____ : _____ voix

M. _____ : _____ voix

M _____ ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé
membre du bureau.

membre 6 :

Candidats : M _____ - M _____

- nombre de bulletins : _____

- bulletins blancs ou nuls : _____

- suffrages exprimés : _____

- majorité absolue : _____

Ont obtenu : M. _____ : _____ voix

M. _____ : _____ voix

M _____ ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé
membre du bureau.

membre 7 :

Candidats : M _____ - M _____

- nombre de bulletins : _____

- bulletins blancs ou nuls : _____

- suffrages exprimés : _____

- majorité absolue : _____

Ont obtenu : M. _____ : _____ voix

M. _____ : _____ voix

M _____ ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé
membre du bureau.

membre 8 :

Candidats : M _____ - M _____

- nombre de bulletins : _____

- bulletins blancs ou nuls : _____

- suffrages exprimés : _____

- majorité absolue : _____

Ont obtenu : M. _____ : _____ voix

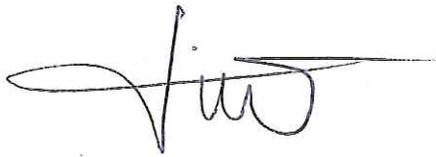
M. _____ : _____ voix

M _____ ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé membre du bureau.

Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 11 avril 2014, à 20 heures heures, minutes, en double exemplaire a été, après lecture, signé par le Président, le conseiller communautaire le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

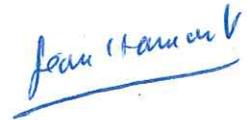
Le Président,



Le conseiller communautaire le plus âgé,



Le secrétaire,



Les assesseurs,

